

# Suivi de carrière

17 novembre 2016

# 2009 - Évaluation des EC

## Publication du décret, avril 2009

- évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs
- modulation de services (léger recul : l'EC doit signer l'autorisation de sa propre modulation de services)

## Réaction du CNU et mouvement dans les universités

Cette évaluation ne sera pas mise en oeuvre (de 2009 à 2011)

# CNU, période 2011-2015

La loi de 2009 avait modifié la composition du CNU avec le « doublement » des sections (couple titulaire/permanent) pour assurer la charge supplémentaire de travail due à l'évaluation.

- 2011-2014 : avec le changement de gouvernement, l'évaluation n'est toujours pas mise en oeuvre
- 2014 : loi Fioraso, l'évaluation devient le « suivi de carrière »

## Quelles différences ?

- le nom
- quinquennal (mais l'EC peut demander un suivi)
- le CAC (formation restreinte) donne un avis sur les activités pédagogiques et d'intérêt général figurant dans le rapport. L'EC peut aussi faire des observations sur l'avis de l'établissement
- suppression de la prise en considération de l'évaluation pour les décisions concernant la répartition et attribution des services (en clair le suivi de carrière n'est plus lié à la modulation de services le ministère se veut rassurant, faut-il le croire ?)

# CNU, période 2011-2015

## Réaction du CNU 26 au texte de 2014

- Session 2015 : « Le CNU 26 refuse d'organiser la session suivi de carrière en 2015 »

## Réaction identique au CNU 25

## Pendant ce temps

- Pas de pression de la part du ministère
- la très grande majorité des sections n'organise pas ce suivi de carrière, mais ni le but ni les contours ne sont précisés
- des sections « expérimentent » : sections 05, 34 et 63 en 2014 et sections 05, 34, 60, 61, 63 et 68 en 2015 (sur la base du volontariat)

# Circulaire de gestion - BO 14 mai 2015

Cette circulaire explique le suivi de carrière et tente de préciser les finalités

## Les recommandations de la section peuvent porter sur

- évolutions professionnelles envisageables ou attendues
- stratégies pouvant ou devant être développées en matière de recherche ou de formation
- amélioration de la qualité de la candidature de l'EC à diverses promotions

**Recommandations adressées à l'EC et au président de l'établissement.** Elles sont prises en compte par ce dernier en matière d'accompagnement professionnel des personnels. Elles constituent par là même un outil RH favorisant le développement des potentiels et l'épanouissement professionnel.

# CNU, 2015-

Avant le **renouvellement du CNU en octobre 2015** certains pensent que le suivi de carrière est enterré (il y a même des bruits venant du ministère). Mais juste avant l'installation des sections CNU

**publication d'un calendrier sur le suivi de carrière, avec le nom de l'application ALYA, etc**

## Assemblée Plénière du 9 décembre 2015

Vote d'un moratoire : « (...) la CP-CNU demande un moratoire concernant l'introduction de cette mission pour avoir le temps d'une discussion et d'une réflexion sur ses objectifs et les modalités des procédures »

## Sur les 52 sections CNU

- 40 ont rédigé une motion contre la mise en place du suivi de carrière, ou soutiennent le vote de l'AP du 9 décembre
- 10 sections sont *a priori* prêtes à expérimenter
- 2 attendent ou n'ont rien fait remonter

## Motions en 25e et 26e section, février 2016

« La section 26 du CNU, saisie à nouveau de la question du suivi de carrière, déplore l'absence de concertation avec le ministère et les universités sur ce sujet. Elle considère que, faute d'une définition précise des objectifs, des modalités et de l'allocation de moyens dévolus à cette nouvelle mission, celle-ci ne peut être mise en œuvre cette année. La section 26 se joint donc à la CP-CNU pour demander que la "session suivi de carrière" inscrite au calendrier 2016 du CNU soit repoussée. »

## Pendant ce temps

Les sections 29, 30, 34, 60, 61, 62, 63, 68 et 74 expérimentent

# CNU, 2016

## Mise en place d'un groupe de travail du bureau de la CP-CNU

Poursuite des travaux mis en place par le précédent CNU, discussions avec

- DGRH (notre ministère)
- CPU (Conférence des présidents d'université)

## plusieurs réunions de février à juin 2016



# Proposition - 9 juin 2016

- 1 si un suivi de carrière est mis en place, seul le CNU devra en être chargé (peur de disparaître, peur que l'HCERES s'en empare)
- 2 formulation de l'avis de la section : deux volets
  - ▶ **premier volet** destiné à l'établissement et l'EC
  - ▶ **second volet** destiné **uniquement** à l'EC
  - ▶ aucun élément de notation, de pourcentage, de note chiffrée, pas de « excellent », « doit faire ses preuves », etc
- 3 population concernée : on « exclut »
  - ▶ les EC nommés depuis moins de 5 ans
  - ▶ les EC qui partent dans les 4 années à la retraite
  - ▶ les EC qui ont eu un avancement de grade dans les 5 dernières années

Grosso modo, 55% des EC (30% PU, 64% MCU) sont concernés par vague par le suivi de carrière. (possibilité d'amendement : un EC qui le désire peut demander son suivi)

# Proposition - 9 juin 2016

- ④ informations pré-remplies par l'établissement (pour certains items sous réserve du système informatique) : nom, prénom, numen, grade, échelon, entrée, établissement, CNU, composante, département, unité de recherche, distance entre labo et lieu enseignement, nbre EC titulaires même section CNU, nbre de BIATSS, **nbre d'heures d'enseignement effectuées** pour les 3 dernières années
- ⑤ création d'un user's guide du suivi de carrière

## Vote

- votants : 153; exprimés : 139
- pour : 96 (69,1% des suffrages exprimés)
- contre : 43 (30,9% des suffrages exprimés)
- blanc : 14

# Remarques

- travail très important pour tous (les collègues, les membres du CNU), une grande quantité d'argent dépensée (par dossier, par journée, par déplacement) pour quelle finalité réelle ?
- en théorie une modification du décret est nécessaire
- il ne faut pas espérer une modification du décret
- le respect de ce suivi de carrière tient uniquement à l'application ALYA (aujourd'hui tout semble OK)
- en juillet un responsable du ministère a déclaré : « ce suivi de carrière est très favorable au CNU »
- en parallèle, il n'y a aucune mesure pour augmenter le nombre de CRCT nationale (1 semestre par 196 années), ou le nombre de poste de PU (plafonnement des carrières), ni même les échelles de rémunération
- vu les problèmes financiers des universités, on peut douter que des recommandations positives (promotion, CRCT, laisser l'EC faire juste son service) soient prises en compte
- les collègues à « problème » sont connus localement, inutile d'avoir une usine à gaz

# Sur les expérimentations - retour 2015

Sections	réponse sondage	nbre dossier	
5	23	64	36%
34	7	18	39 %
60			
61	69	108	64%
63	64	123	52%
68	5	17	29%
	168	313	54%

Volontarisme des sections, des collègues et des établissements (par exemple Nantes a refusé)

# Sur les expérimentations - retour 2015

- faible nombre, questionnaire fait un peu rapidement
- les volontaires n'étaient pas tous au courant du retour du CNU (pb de communication)
- 84% des sondés ont l'avis qu'ils attendaient
- dossier facile à rédiger (63%)
- expression libre :
  - ▶ perte de temps (redondance)
  - ▶ Pouvoir d'écoute de l'université. Comment le CNU peut-il influencer la gestion des personnels des universités ?
  - ▶ avis du CNU standardisé, devrait être plus développé
  - ▶ merci pour les conseils adressés
  - ▶ une évaluation pourquoi faire ?

# Sur les expérimentations - retour 2015

Sur les avis donnés aux universités, deux attitudes opposées des sections 61 et 63

- Section 61 : ton modéré, pas de note, les trois facettes du métier et [la section évite les messages recommandant à l'établissement d'assurer une promotion, un CRCT, un financement](#)
- Section 63 : recommandations de promotion, de CRCT, de contrats doctoraux

**Et surtout**

**Pas de retour sur ce qu'ont fait les établissements des avis rendus**

En Sections 25 et 26 (étroitement liées), que faire ?

- le faire
- refus catégorique
- tampon « carrière suivie »
- message aux collègues : celles et ceux qui veulent réellement avoir un conseil, un suivi, écrivent « merci d'étudier attentivement mon dossier »
- faut-il être naïf : penser que ce suivi ne se retournera pas contre nous avec la modulation ?